

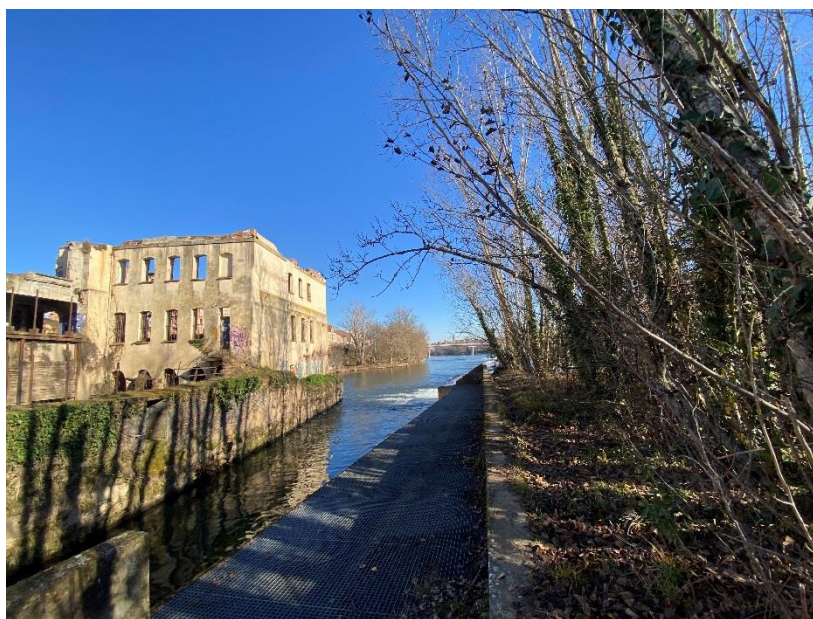
**DESTINATAIRE :**

Grand Montauban Communauté d'Agglomération  
9 rue de l'Hôtel de Ville  
BP 764  
82013 MONTAUBAN Cedex

Affaire suivie par : Stéphane MARLIAC

## Note environnementale avant travaux

**Intervention d'un écologue sur le projet de Sapiacou  
(82) en amont des travaux**



*Site de Sapiacou*

<b>N° affaire :</b>	1962
<b>Document</b>	Note environnementale avant travaux
<b>Date :</b>	21 février 2023
<b>Révision :</b>	V2

<b>Contact :</b>	Claire-Ophélie MENARD
	Tél : 06 40 42 71 98
	<a href="mailto:claire-ophélie.menard@eccel-environnement.fr">claire-ophélie.menard@eccel-environnement.fr</a>

**SUIVI DES DOCUMENTS**

<b>Version</b>	<b>Date de diffusion</b>	<b>Rédacteurs</b>
1	21/02/2023	Claire-Ophélie MENARD – ECCEL Environnement Albane AUVRAY – ECCEL Environnement

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>OBJET DE LA VISITE</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>METHODOLOGIE</b>	<b>5</b>
3.1	ZONE PROSPECTEE	5
3.2	MATERIEL UTILISE	5
<b>4.</b>	<b>RESULTATS DES OBSERVATIONS ET PRECONISATIONS</b>	<b>6</b>
4.1	LOCALISATION D'ACCES	6
4.1.1	<i>Amont de l'écluse</i>	6
4.1.2	<i>Au droit de l'écluse</i>	6
4.1.3	<i>Au droit de la passe à poissons</i>	7
4.1.4	<i>Synthèse</i>	7
4.2	RESULTATS DES OBSERVATIONS	8
4.3	PRECONISATIONS	9
<b>5.</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>12</b>

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1	: LOCALISATION DU PROJET	3
FIGURE 2	: ZONES PROSPECTÉES DANS LE CADRE DE LA MISSION CORRESPONDANT À LA ZONE POTENTIELLE À DÉFRICHER	5
FIGURE 3	: VUE DE LA PISTE D'ACCÈS EXISTANTE © ECCEL ENVIRONNEMENT	6
FIGURE 4	: VUE DE L'ACCÈS LONGEANT L'ÉCLUSE © E&S	7
FIGURE 5	: VUE DE LA POINTE DE L'ÎLOT © ECCEL ENVIRONNEMENT	7
FIGURE 6	: RIPISYLVE DE L'ÎLOT CENTRAL © ECCEL ENVIRONNEMENT	8
FIGURE 7	: IDENTIFICATION DU LINÉAIRE À ÉLAGUER © ECCEL ENVIRONNEMENT	9
<b>FIGURE 8</b>	<b>: TROIS INDIVIDUS D'ERABLE NEGUNDO À ÉLIMINER © ECCEL ENVIRONNEMENT</b>	<b>9</b>
FIGURE 9	: ÎLOT CENTRAL – SECTEUR AVAL © ECCEL ENVIRONNEMENT	10
FIGURE 10	: LOCALISATION DES ACTIONS À MENER SUR L'ÎLOT CENTRAL	11

## 1. CONTEXTE

Le projet se situe dans le département du Tarn et Garonne (82), sur la commune de Montauban. Il consiste à réhabiliter l'écluse présente en rive gauche du seuil de Sapiacou, qui est à l'abandon depuis 1926, et à améliorer la continuité écologique du Tarn au niveau de ce site.

Il a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, qui a été instruit par les services administratifs en 2022. L'OFB et la DDT82 ont alors émis des observations en janvier 2023.

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation comprend des mesures d'évitement et de réduction à respecter, durant la phase chantier et d'autres avant son commencement. Les préconisations à prendre en compte avant le début des travaux sont les suivantes :

- Mesure concernant les chiroptères : Deux arbres inclus dans la zone de batardage ont été recensés comme potentiel gîtes à chiroptères. Afin de limiter les impacts sur ces espèces, il est prévu le passage d'un écologue qui identifiera, à la même occasion que l'identification des accès et des habitats à insectes, les arbres à conserver pour les chiroptères. En cas d'impossibilité de conservation de ces sujets, une vérification de l'occupation des gîtes devra être effectuée par un écologue à l'aide d'un endoscope. Si des individus sont présents, les méthodes d'abattage douce seront appliquées, et le bois sera déposé au sol pour une durée de 48 heures, avec l'entrée des gîtes vers le haut.
- Mesures concernant les végétaux : La seule espèce végétale d'intérêt patrimonial présente à proximité du site est *Glyceria maxima*. Une seule station a été inventoriée sur le secteur, et celle-ci pourra être contournée lors des travaux.

De plus, l'OFB préconise dans sa note d'observations, à la suite de l'instruction du dossier de demande d'autorisation, que les voies d'accès au chantier soient définies par un écologue, afin de restreindre au maximum le passage et de limiter l'impact sur la ripisylve.

Les sondages géotechniques, indispensables dans le cadre projet, doivent être réalisés prochainement. Ces études nécessitent que des engins spécifiques accèdent à l'écluse, ainsi qu'à la passe à poissons et au seuil. Une voie d'accès doit alors être créée. Par conséquent, les mesures associées doivent être appliquées.

Par ailleurs, il est à préciser que dans le cadre de travaux d'urgence au droit de l'écluse de Sapiacou, une piste d'accès a été réalisée à l'automne 2022, modifiant notablement le contexte environnemental précédemment décrit dans le dossier d'autorisation environnementale.

C'est dans ce cadre qu'ECCEL Environnement est intervenue le 14 février 2023.

La note détaillée ci-après consiste à présenter la mission réalisée.



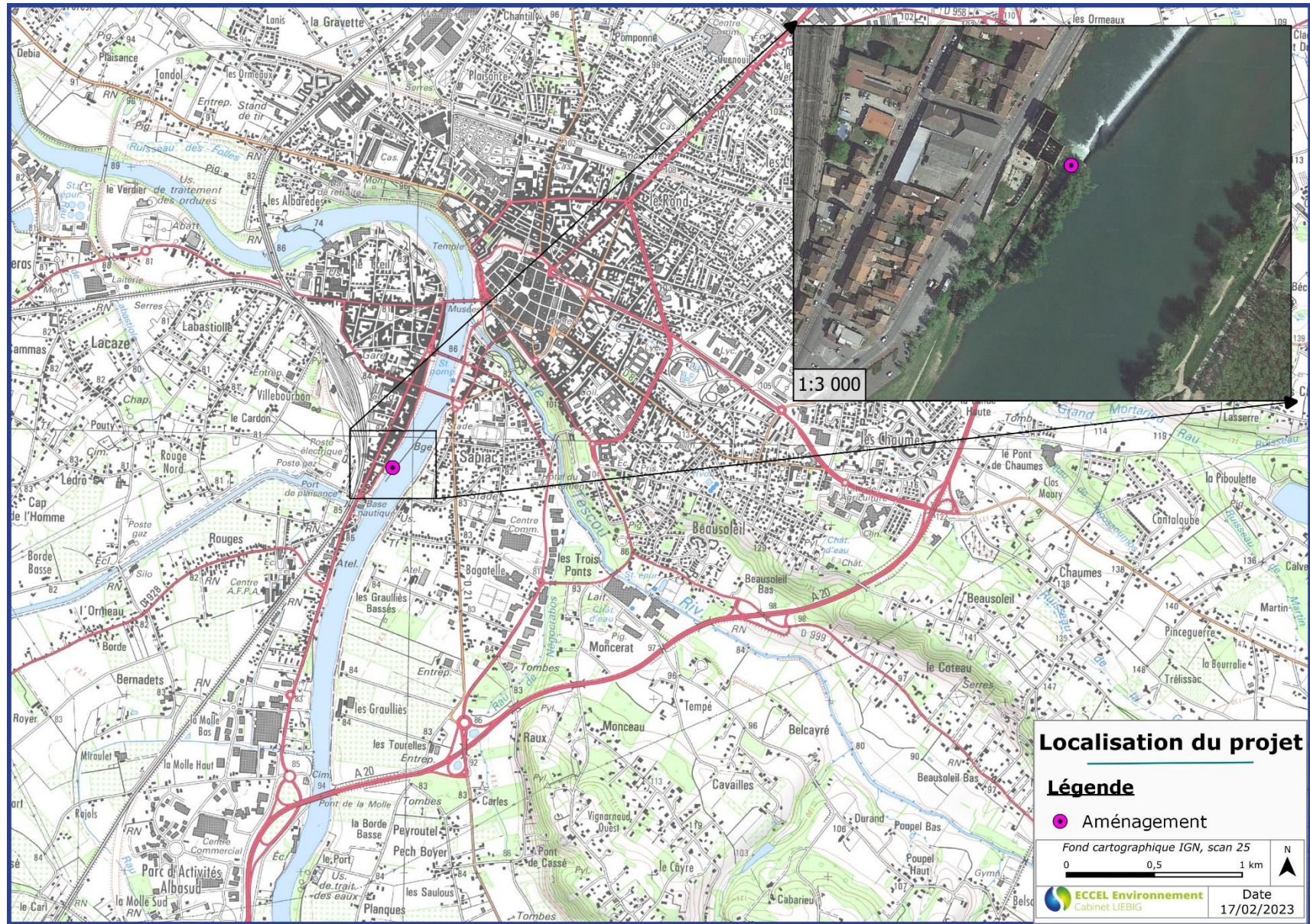


Figure 1 : Localisation du projet



## 2. OBJET DE LA VISITE

La visite s'est déroulée le 14 février 2023 en présence des intervenants suivants :

Entreprise/Organisme	Mission	Personnel
<b>Communauté d'agglomération du Grand Montauban</b>	Maître d'Ouvrage	Monsieur Stéphane MARLIAC
<b>E&amp;S</b>	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité écologique	Monsieur Hugues CRESPIAN
<b>EGIS</b>	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état de l'écluse	Madame Marion DELADE
		Monsieur Romain DE OLIVEIRA
<b>ECCEL Environnement</b>	Ecologue	Madame Albane AUVRAY
		Madame Claire MENARD

Elle avait pour objectif dans un premier temps de définir les accès avec les différentes parties intéressées. Puis dans un deuxième temps de :

- Identifier les arbres d'intérêt patrimoniaux ;
- Recenser les espèces exotiques envahissantes ;
- D'inventorier les arbres susceptibles d'accueillir de gîtes à chiroptère ;
- Vérifier la potentialité de présence de coléoptères saproxyliques.

## 3. METHODOLOGIE

### 3.1 ZONE PROSPECTEE

Le secteur prospecté lors de la visite en février 2022 concerne principalement l'îlot central, concerné par un défrichage, présenté sur la figure suivante.



**Figure 2 : Zones prospectées dans le cadre de la mission correspondant à la zone potentielle à défricher**

### 3.2 MATERIEL UTILISE

Pour aider à l'identification des arbres présentant des trous de pics, cavités, fissures, écorces décollées, lierres, une paire de jumelle a été utilisée. Une bombe de peinture a également été utilisée pour marquer les espèces exotiques envahissantes.



## 4. RESULTATS DES OBSERVATIONS ET PRECONISATIONS

### 4.1 LOCALISATION D'ACCES

#### 4.1.1 Amont de l'écluse

L'amont de l'écluse a fait l'objet de travaux d'urgence au printemps 2022. Dans le cadre de ce chantier les engins ont emprunté la piste que l'on peut observer sur les photos ci-dessous.



**Figure 3 : Vue de la piste d'accès existante © ECCEL Environnement**

Par conséquent, les engins nécessaires à la réalisation des sondages géotechniques et des travaux pourront emprunter cette même piste. Aucun défrichage supplémentaire n'est nécessaire, l'enjeu est donc nul.

#### 4.1.2 Au droit de l'écluse

Les engins devront longer le bajoyer rive droite de l'écluse. Selon les informations fournies par la Maîtrise d'œuvre, une piste d'une largeur d'environ 3 -3,5 m sera mise en place. Cette opération nécessite l'élagage de quelques arbres.





**Figure 4 : Vue de l'accès longeant l'écluse © E&S**

#### **4.1.3 Au droit de la passe à poissons**

Arrivé au niveau de la pointe de l'îlot, l'accès traversera l'entrée hydraulique de la passe à poissons, ainsi que la zone végétalisée présente. Un défrichage préalable sera nécessaire.



**Figure 5 : Vue de la pointe de l'îlot © ECCEL Environnement**

#### **4.1.4 Synthèse**

La voie de passage envisagée permet de s'affranchir de la création d'un batardeau en rivière longeant l'ensemble de l'îlot, comme cela était prévu lors de l'établissement du dossier de demande d'autorisation.



## 4.2 RESULTATS DES OBSERVATIONS

La visite sur site a permis d'identifier plusieurs essences d'arbres : Peuplier noir, Saule blanc, Aulne glutineux et Erable negundo.

Comme le montre la photo suivante, cette ripisylve est majoritairement constituée de jeunes peupliers. Ces derniers, de par l'absence d'anfractuosités ne sont pas favorables à la présence de gîtes à chiroptères.

L'absence de vieux individus n'est également pas favorable à la présence de coléoptères saproxyliques.

Ainsi, l'enjeu principal de cet îlot repose sur le fait qu'il représente un corridor écologique terrestre, favorable aux espèces semi-aquatiques et terrestres.



**Figure 6 : Ripisylve de l'îlot central © ECCEL Environnement**



### 4.3 PRECONISATIONS

L'objectif est de préserver un maximum l'îlot. Ainsi, le secteur le plus en amont sera conservé dans sa globalité. Un élagage ponctuel pourra être réalisé afin que les engins puissent circuler le long de la ripisylve.



**Figure 7 : Identification du linéaire à élaguer © ECCEL Environnement**

Trois érables negundo ont été identifiés sur ce secteur (photos ci-dessous). Ces derniers ont été marqués à l'aide d'une bombe de peinture afin d'être éliminés (dessouchage). Pour éviter la propagation de l'espèce, les résidus seront évacués vers un centre agréé (compostage/méthanisation à privilégier si possible).



**Figure 8 : Trois individus d'Erable negundo à éliminer © ECCEL Environnement**



Concernant le secteur aval (longeant la passe à poissons), ce dernier fera l'objet d'un défrichage sur environ 3 à 3,5 mètres de large (espace nécessaire à la circulation des engins). Un linéaire d'arbres sera conservé le long du Tarn (environ 2 mètres), permettant ainsi de maintenir un corridor écologique.



**Figure 9 : Ilot central – secteur aval © ECCEL Environnement**

A la fin des travaux, une renaturation de l'îlot est préconisée sur le secteur concerné par le défrichage. Des espèces locales (Peuplier noir, Peuplier blanc, Saule blanc, Aulne glutineux, Noisetier, Sureau noir...) seront ainsi plantées, consolidant de nouveau le corridor et favorisant les zones de refuges pour la faune terrestres et semi-aquatiques.

La figure suivante synthétise et localise les différentes actions sur le site de Sapiacou.





**Figure 10 : Localisation des actions à mener sur l'îlot central**

## 5. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux sur le site de Sapiacou, une analyse complémentaire a été réalisée, afin d'évaluer les potentialités de défrichement sur l'îlot central.

La visite du 14 février 2023 a ainsi permis de préciser les enjeux du site, spécifiquement sur les secteurs concernés par les travaux d'accès.

L'enjeu principal de l'îlot central repose sur le corridor écologique qu'il représente pour les espèces faunistiques terrestres et semi-aquatiques.

Aucune potentialité d'accueil de gîtes à chiroptères n'a été identifiée sur ce secteur du fait de l'absence d'anfractuosités sur les arbres.

De même, aucun vieil arbre, sur pied, favorable aux insectes saproxyliques n'a été identifié. Toutefois, un arbre mort présent au sol est propice à ces invertébrés. Il est proposé de le déplacer et de le remettre en place à la fin du chantier.

Afin de maintenir le plus possible en l'état l'îlot, il est préconisé :

- de conserver un linéaire d'arbres sur la totalité de l'îlot permettant ainsi de maintenir au maximum le corridor ;
- d'éliminer les espèces exotiques envahissante (Erable negundo) ;
- de renaturer la zone défrichée après les travaux avec des essences locales.

**Ainsi, le respect de ces préconisations permettra un impact faible sur les habitats et espèces.**